



Conseil économique et social

Distr. générale
12 août 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Débat de haut niveau

Compte rendu analytique de la 40^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 21 juillet 2016, à 9 heures

Président : M. Oh Joon (Président) (République de Corée)

Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour : débat de haut niveau (*suite*)

d) Débat thématique

Thème : « Les infrastructures au service du développement durable pour tous »

c) Forum pour la coopération en matière de développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-12658X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 9 h 10.

Point 5 de l'ordre du jour : débat de haut niveau
(suite)

d) Débat thématique (E/2016/70)

Thème : « Les infrastructures au service du développement durable pour tous »

1. **Le Président** dit que la construction d'infrastructures résilientes, durables et accessibles à tous constitue un enjeu pour tous les pays, et que l'infrastructure est un thème transversal du programme de développement durable à l'horizon 2030. Au niveau national, une approche intégrée de la construction d'infrastructures s'avère nécessaire pour satisfaire aux prescriptions des trois dimensions du développement durable, et des stratégies doivent être coordonnées aux niveaux régional et mondial. Le déficit d'infrastructure que l'on constate à l'échelle mondiale constitue un défi de taille et exige des efforts ciblés, notamment pour les pays en situation particulière. La responsabilité collective qui consiste à combler les lacunes et à parvenir à une intégration équilibrée des sphères économiques, sociales et environnementales incombe aux États, et la présente réunion offre l'occasion de partager des recommandations stratégiques.

2. **M^{me} Chinchilla Miranda** (Membre du Club de Madrid, ancienne Présidente du Costa Rica), prononçant un discours liminaire, dit que les infrastructures nationales et sociales se sont considérablement modifiées au fil du temps. Les infrastructures les plus avancées ont été conçues par les nations qui se sont lancées à la conquête d'autres territoires. À un moment de leur histoire, les êtres humains ont estimé qu'ils pouvaient soumettre d'autres nations et d'autres espèces à leur volonté et vivre sans égard pour autrui, alors qu'en réalité, ils sont inextricablement liés les uns aux autres et à leur environnement. Les sociétés sont également devenues beaucoup plus complexes, ce qui a entraîné de nombreux avantages, tels que la révolution technologique, l'allongement de l'espérance de vie ainsi que des modes de transport plus rapides et moins polluants. Il n'en reste pas moins qu'à l'heure actuelle les sociétés humaines sont à la fois vulnérables et complexes. L'intervenante est à la fois optimiste et prudente quant à la capacité des infrastructures à

répondre aux deux défis que constituent la vulnérabilité et la complexité.

3. Les êtres humains comprennent désormais que l'édification d'infrastructures ne devrait pas être une fin en soi mais devrait plutôt répondre aux besoins des populations en évitant les atteintes à l'environnement. En outre, les ingénieurs et les scientifiques devraient être les principaux bénéficiaires des dotations, la science pouvant aider l'humanité à harmoniser protection de l'environnement et efficacité. Il s'agit néanmoins d'un paradigme en cours. Le respect de l'environnement ou la protection de celui-ci ne figurent pas toujours au centre des préoccupations des projets d'infrastructures. L'élaboration de politiques à court terme, l'existence d'intérêts sectoriels et de la corruption sont responsables de catastrophes écologiques et de l'érosion des droits des collectivités.

4. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un pas dans la bonne direction. La question de savoir si l'État doit être le principal maître d'œuvre des infrastructures demeure une question idéologique, mais pour s'acquitter de son rôle de régulateur, l'État devra devenir moins corrompu et moins bureaucratique. Dans l'état actuel des choses, les États, pris isolément, disposent de moins de capacités et de ressources à consacrer à la construction d'infrastructures durables, d'où l'importance encore plus grande de forger des alliances avec d'autres partenaires. L'une de ces initiatives, le Latin American Water Funds Partnership (LAWFP), s'est révélée d'une grande efficacité dans l'amélioration de la sécurité de l'approvisionnement en eau dans les villes d'Amérique latine en orientant les investissements vers les infrastructures durables.

5. Dans son Projet des sociétés partagées, le Club de Madrid souligne que les sociétés appartiennent à tous, et ne sont pas l'apanage d'un seul groupe d'individus. Au début de l'année 2016, le Club de Madrid a mis en place un groupe de travail chargé d'examiner la relation entre viabilité environnementale et sociétés partagées ouvertes à tous. En faisant participer la population à la prise de décisions, il est possible d'aboutir à de meilleurs choix et d'obtenir des résultats plus probants, comme on peut le voir au Costa Rica, où l'ensemble de la population s'est fixé comme objectif la neutralité carbone, d'où un plus grand engagement à sa réalisation.

6. Une plus grande actualité a été conférée à ces questions par le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les objectifs de développement durable sont étroitement liés : la mise en œuvre de l'objectif 9, à savoir bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation, devrait tenir compte de l'impact de l'activité humaine sur les écosystèmes, tandis que d'autres objectifs pourraient être compromis par la construction d'infrastructures mal planifiée. Le Groupe de travail sur les Sociétés partagées a identifié sept questions essentielles qui devront être abordées dans tout plan ou programme de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir : si tous les secteurs sont impliqués; si toutes les parties prenantes ont pleinement accès à l'information; qui gagne et qui perd; quel est l'impact sur l'environnement; de quelle manière les groupes marginalisés sont-ils affectés; quelles sont les conséquences à long terme; et qui supportera le coût de toute mesure corrective qui serait à prendre en cas de résultats négatifs. Ces mêmes questions devraient être intégrées dans tout système de suivi quel qu'il soit du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

7. Il ne fait aucun doute que le choix devrait se porter sur des infrastructures durables pour tous, tels que les investissements dans les transports publics. Toutefois, pour des raisons politiques ou autres, des projets d'infrastructure sont retardés dans bien des cas alors que d'autres, qui sont inadaptés, sont sélectionnés. Le Conseil a donc un rôle fondamental à jouer en continuant à réclamer la construction d'infrastructures durables, en conseillant les décideurs et en exhortant les États à accorder toute la priorité voulue à cette question.

8. **M. Kharas** (Associé principal de recherche et Directeur adjoint du secteur Économie mondiale et développement, Brookings Institution), modérateur, dit que l'infrastructure sera un élément clef de la quasi-totalité des objectifs de développement durable. Les milieux académiques et scientifiques ont identifié trois types d'obstacles à la mise en place des infrastructures dont l'État souhaite la réalisation. Le premier obstacle porte sur la sélection des projets d'infrastructure. Les combustibles fossiles continuent d'être subventionnés, le zonage a parfois des effets nocifs sur la durabilité des écosystèmes, et le facteur temps est souvent pris en compte dans l'analyse économique des projets, ce qui signifie que les membres les plus riches de la société

sont favorisés par rapport aux membres les plus démunis. Le second obstacle concerne le financement. On a tendance à donner la vedette au volume du financement aux dépens de la qualité, en particulier la façon dont le risque est réparti entre différents types de financement, alors que le coût du financement est une variable essentielle qui pourrait influencer sur le choix de la technologie. Troisièmement, il est indispensable de renforcer et d'accélérer les mesures prises pour combler les lacunes qui existent en matière d'infrastructures. L'exécution de nombreux projets s'étalant sur plus de dix ans, il ne reste plus que quelques années pour lancer des projets susceptibles de produire des résultats d'ici à 2030. En ce qui concerne la transposition à plus grande échelle, une question centrale est de savoir comment effectuer la transition des projets d'infrastructure vers des programmes.

9. **M. Ibrahim** (Ministre de l'environnement et de l'énergie, Maldives), intervenant, dit que l'infrastructure est un élément clef des instruments mondiaux tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Si l'infrastructure est spécifiquement traitée dans l'objectif de développement durable n° 9, elle est également un thème transversal. Le Programme d'Action d'Addis-Abeba indique clairement que le déficit d'infrastructures est important, et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) évoquent la nécessité d'améliorer les infrastructures dans les petits États insulaires en développement, en particulier dans les secteurs des transports, de l'eau et de l'énergie. Faute d'amélioration dans ce domaine, il sera difficile de parvenir à une prospérité économique durable. Dans le cas des Maldives, les habitants de cet État insulaire sont fortement tributaires des infrastructures de transport pour l'accès à la nourriture, aux soins de santé et à l'emploi, et la résilience de son infrastructure est également cruciale compte tenu de sa vulnérabilité face aux catastrophes naturelles.

10. Le financement privé est difficile à obtenir, car les petits États insulaires en développement sont souvent identifiés comme étant à haut risque et, en tant que pays à revenu intermédiaire, les Maldives ne peuvent pas prétendre à un prêt à des conditions de faveur, cette classification ne tenant pas compte

d'ailleurs des vulnérabilités structurelles qui les caractérisent. Les projets d'infrastructure à long terme demeurent donc hors de portée en l'absence d'une aide internationale. Les petits États insulaires en développement sont également desservis par le manque de connaissances, d'outils et de capacités humaines qui les empêchent de construire et entretenir l'infrastructure. Ainsi, s'il est essentiel que les projets bénéficient des partenariats public-privé, ceux-ci devraient s'articuler autour de la prise en main du programme par le pays, les capacités et les investissements étant fournis par les parties intéressées.

11. Une île aux Maldives, dont la population s'élève à 256 000 habitants, doit faire l'objet d'un projet financé par le Fonds vert pour le climat, qui sera ensuite élargi à au moins 48 autres îles. Le but de ce projet est de parvenir à une gestion intégrée des ressources en eau, ce qui devrait permettre d'assurer l'indépendance hydrique des habitants de ces îles, d'économiser de l'argent et de réduire les émissions. Ce partenariat viendrait s'intégrer au plan d'adaptation à long terme des Maldives.

12. **M. Ssekamatta-Ssebuliba** (Responsable de la population et de la planification dans le secteur social de l'Autorité ougandaise de planification), intervenant, dit que l'Ouganda a entrepris un rapport d'examen afin d'évaluer si le pays remplissait les conditions nécessaires à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans cet ordre d'idées, le rapport d'examen a déterminé dans quelle mesure le développement des infrastructures avait été intégré dans les cadres de planification et de mise en œuvre à l'échelle nationale en vue d'identifier les lacunes auxquelles il faudrait remédier.

13. Fort heureusement, la date de lancement du nouveau plan national de développement de l'Ouganda coïncide avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le nouveau plan vise à renforcer la compétitivité de l'Ouganda en réduisant les coûts liés aux activités entrepreneuriales dans le pays de manière à attirer les investissements étrangers et, partant, d'améliorer le niveau de vie. Le paradigme de développement fondamental consiste à exploiter les ressources abondantes de l'Ouganda, grâce à des investissements dans un certain nombre de secteurs stratégiques de l'économie, où l'infrastructure joue un rôle primordial. Le plan vise les secteurs de l'agriculture, du tourisme et des mines, ainsi que

l'industrie pétrolière et gazière, mettant l'accent par là même sur le développement des infrastructures qui sont directement liées à l'exploitation de ces ressources. Un autre domaine stratégique de l'économie est le développement du capital humain, la priorité étant accordée à l'infrastructure des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et des communications. Le principe de base consiste à choisir les projets ayant un effet multiplicateur sur le plan du rendement de l'investissement, dans l'espoir d'attirer des flux de capitaux privés et créer des emplois. Il existe trois stratégies de financement possibles : les partenariats public-privé; les partenariats bilatéraux et multilatéraux avec les partenaires de développement; et enfin, l'expansion budgétaire à court terme. L'expansion budgétaire est une option impopulaire, car les emprunts déstabilisent le cadre macroéconomique. Néanmoins, la déstabilisation à court terme engendrée par des emprunts destinés à investir dans des projets à rendement élevé pourrait être compensée par une amélioration de la productivité et une hausse de l'emploi à moyen et à long terme.

14. Le développement durable consiste à maintenir un équilibre difficile entre environnement, société et économie. Son impact sur les moyens de subsistance des populations doit donc être pleinement pris en compte et des études d'impact sur l'environnement doivent être menées pour tous les projets. Le cadre de planification à long terme du pays, à savoir Uganda Vision 2040, a créé une cartographie de référence de tous les systèmes écologiques, et veille à ce qu'ils ne soient pas perturbés par les projets d'infrastructure.

15. **M^{me} Fraser-Moleketi** (Envoyée spéciale pour les questions de genre, Banque africaine de développement), intervenante, dit que la Banque africaine de développement est à la tête des efforts visant à combler le déficit d'infrastructures en Afrique par le biais du recours à des mécanismes tels que l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures et met l'accent sur cinq objectifs stratégiques : « Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie »; « Nourrir l'Afrique »; « Industrialiser l'Afrique »; « Intégrer l'Afrique »; enfin, « Améliorer la qualité de vie des populations de l'Afrique ». Dans cet ordre d'idées, la Banque a récemment adopté de nouvelles stratégies dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture et de l'industrialisation, la mise en place d'infrastructures adéquates étant la clé de voûte de la réalisation de chacune d'entre elles. « Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie » est dicté par la

nécessité d'atteindre l'objectif de développement durable n° 7, et implique la fourniture de 160 gigawatts de nouvelle capacité, de 75 millions de nouveaux branchements hors réseau, permettant à 150 millions de foyers de disposer de solutions de cuisson propres. Le montant annuel des investissements nécessaires est estimé à un montant compris entre 60 et 90 milliards de dollars et la Banque investira 12 milliards de dollars sur ses fonds propres dans le financement du secteur de l'énergie au cours des cinq prochaines années. Il n'en reste pas moins que les infrastructures ne répondent pas aux besoins de l'ensemble de la population et que les avantages qui en découlent ne sont pas répercutés de manière égalitaire. Il existe des inégalités manifestes au niveau de la conception de l'infrastructure et au niveau du groupe restreint de bénéficiaires auquel elle s'adresse.

16. L'Afrique du Sud a récemment organisé un sommet sur l'intégration des infrastructures accessibles à tous, au cours duquel un certain nombre de remarques importantes ont été faites concernant la question des risques et coûts du financement. Il y a un manque de concordance entre le nombre d'investisseurs et le nombre de demandes d'infrastructures, ainsi qu'un déficit de projets bien structurés. En raison d'une pénurie de ressources publiques, les États se trouvent dans l'obligation de lever des fonds par le biais de partenariats public-privé et d'autres initiatives de même type. En Afrique, les conseillers en transactions sont relativement inexpérimentés. En outre, en raison de son classement selon le critère du risque (à savoir celui des investissements les plus risqués), le financement du développement est restreint, et les investissements intelligents ne sont guère disponibles pendant la phase initiale de l'élaboration des projets en dehors de ceux fournis par les institutions de financement du développement. En outre, les besoins annuels en matière d'investissements intelligents s'élèvent à 2,5 milliards de dollars, tandis que les fonds disponibles ne sont que de l'ordre de 50 millions de dollars.

17. Les institutions de financement du développement devraient apporter leur soutien aux études de faisabilité au moyen du recours aux subventions, soutenir une nouvelle génération d'institutions de financement du développement régional comme Africa 50 et aider les pouvoirs publics à développer les marchés de capitaux locaux, tandis que la Banque africaine de développement devrait

mettre l'accent sur le renforcement de sa propre capacité à assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la conception et l'exécution des investissements en infrastructures. Une plus grande coordination est indispensable entre les banques multilatérales de développement et les pays membres sur le plan du renforcement des capacités et de la réalisation d'une plus grande égalité des sexes dans la hiérarchisation, la planification et l'exécution des infrastructures, ce qui est une question qui devrait être examinée par l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures.

18. En conclusion, l'infrastructure revêt une importance capitale pour le développement durable de l'Afrique et la Banque est prête à mener les efforts régionaux en la matière. Néanmoins, il est indispensable de reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire pour garantir que les avantages découlant du développement des infrastructures profitent à tous les Africains et débouchent sur un développement équitable et durable.

19. **M. Carter** (Spécialiste principal du Forum mondial sur les infrastructures, Directeur principal des partenariats public-privé pour le Groupe de la Banque mondiale), intervenant, dit qu'en 2015, seuls 13 projets d'infrastructure faisant appel à la participation du secteur privé ont été menés dans sept des 56 pays exclusivement éligibles à l'IDA (Association internationale de développement). Au cours des cinq dernières années, moins de la moitié de ces pays ont entrepris un seul projet. Il reste beaucoup à faire et il faut agir rapidement si l'on veut faire participer le secteur privé au développement de l'infrastructure, vu la longueur des délais de mises en chantier dans ce domaine. S'ils ne s'appuient pas sur les capacités de gestion et les sources de financement mises à disposition par des investisseurs et financiers privés, les objectifs de développement durable dans le domaine de l'infrastructure ne seront pas atteints.

20. Au cours de la réunion de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, les participants ont convenu d'un ensemble d'engagements concernant le suivi des infrastructures. L'un des engagements consiste à améliorer la collecte de données de manière à faciliter la planification de l'infrastructure. Dans le cadre de la série de rapports « Doing Business » des travaux sont en cours en vue d'établir un rapport sur la passation de marchés dans le contexte des partenariats public-privé, en examinant les délais et processus qui interviennent

au niveau du système de passation de marchés dans un environnement PPP dans 82 pays. Le deuxième engagement consiste à assurer le renforcement des capacités et la normalisation par le biais du développement de systèmes de certification et l'élaboration d'outils. Par exemple, les banques multilatérales de développement ont lancé conjointement un système de certification des partenariats public-privé. Un ensemble d'outils a été mis au point afin d'évaluer l'incidence budgétaire des partenariats public-privé, de hiérarchiser les projets d'infrastructure, d'émettre un diagnostic des infrastructures nationales et d'élaborer des projets par pays. Un troisième engagement consiste à assurer le renforcement de l'élaboration des projets. Au cours de l'année écoulée, plusieurs banques multilatérales de développement, y compris le fonds Africa 50, la Banque africaine de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et le Mécanisme mondial de financement des infrastructures, avec l'appui de pays donateurs, ont créé ou élargi les mécanismes de préparation des projets. Enfin, l'engagement a été pris de s'employer à promouvoir le financement des infrastructures et faciliter la collaboration avec de nouvelles sources de financement. Une participation accrue à la prochaine réunion de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures se révèle indispensable, et les travaux devraient être axés sur les programmes des banques régionales de développement, des institutions régionales de financement du développement et des institutions nationales. La question de la gouvernance des institutions doit être abordée, et être axée non seulement sur la quantité, mais aussi sur la qualité.

21. **M. Bhattacharya** (Associé principal, secteur Économie mondiale et développement, Brookings Institution), intervenant, dit que l'investissement public-privé et les infrastructures durables jouent un rôle de catalyseur puissant pour la croissance mondiale, ne se limitant pas à induire une demande à court terme, mais contribuant à stimuler par ailleurs la productivité et la croissance à long terme. Au cours des 20 prochaines années, les investissements réalisés porteront sur le très long terme et seront conséquents, en raison du vieillissement des infrastructures dans les économies avancées, d'un taux de croissance plus élevé des marchés émergents et des pays en développement et du poids croissant de leurs économies, et des changements structurels intervenus dans le monde entier, en particulier l'urbanisation. Le

nombre croissant de personnes vivant en milieu urbain exige une infrastructure durable. Plus de 90 trillions de dollars devront être investis dans les infrastructures au cours de cette période, principalement dans les marchés émergents et les pays en développement. La manière dont cette infrastructure est réalisée aura une portée considérable sur le plan de l'efficacité et se traduira par des effets durables.

22. Le créneau dont on dispose pour la prise de décisions est extrêmement bref. La conjoncture est propice : au niveau mondial, les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas, les sources de financement sont énormes et l'essor des techniques, notamment sur le plan de la création et de l'utilisation des technologies, est prodigieux. Par exemple, la Banque mondiale a mis en lumière les progrès accomplis en matière d'énergie solaire : le dernier appel d'offres dans ce secteur se situe à 2,9 centimes/kWh.

23. Des mesures doivent être prises pour éliminer les obstacles les plus immédiats au changement, à savoir les distorsions massives résultant des subventions accordées aux combustibles fossiles et l'absence de la tarification du carbone. La prise de telles mesures permettrait de libérer un énorme potentiel inexploité. On pourrait ensuite tenter de remédier aux obstacles stratégiques et institutionnels.

24. Les progrès considérables qui ont été accomplis dans la construction de l'infrastructure en termes de coût et de durabilité accrue, en particulier en ce qui concerne les énergies renouvelables, ne semblent pas avoir vraiment gagné le monde. Il est impossible de faire face aux besoins si l'on n'accède pas au financement, ce qui exige le recours à des instruments de réduction des risques liés au financement des infrastructures, ainsi que la capacité de traiter les coûts de financement. Dans les pays en développement et les marchés émergents, le coût du financement reste élevé, parce qu'ils ne bénéficient pas de taux d'intérêt réels négatifs, souffrent de problèmes de financement à long terme et ne disposent pas de filets de sécurité à l'échelle mondiale, ce qui conduit à un risque souverain élevé.

25. Les banques multilatérales, régionales et nationales de développement sont les mieux placées pour servir d'intermédiaires face aux risques souverains et aux risques liés aux projets ainsi qu'aux contraintes du côté de la demande. Elles doivent mettre davantage l'accent sur la durabilité, les risques liés à l'utilisation de l'effet de levier et la gestion du risque,

et mettre en place des plates-formes qui permettent une transposition à grande échelle.

26. **M. Gass** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations), commentateur principal, dit que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a redéfini le mot "durabilité", qui signifie non seulement l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales, mais aussi un transfert de responsabilité du bénéficiaire au donateur et de l'État aux individus. Cette démarche met l'accent sur le développement équitable et sur l'importance qu'il y a à réduire les inégalités.

27. L'intervenant demande à ce qu'on lui fournisse quelques exemples de projets et d'approches ayant fait leurs preuves dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et s'interroge sur les critères de qualité qui président à la création d'emplois durables. Existe-t-il des exemples qui illustrent de quelle manière la qualité et la résilience des projets ont été renforcées par la participation des populations et des autorités locales, et y-a-t-il eu des mesures correctives prises en faveur des groupes minoritaires ? La durabilité et l'entretien des projets d'infrastructure ont-ils été améliorés lorsque les populations locales ont été prises en compte ?

28. En ce qui concerne les partenariats public-privé, l'intervenant se demande si le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable exigent en fait l'adoption de nouveaux critères de qualité; si les partenariats public-privé sont adaptés à l'objectif visé; enfin, si ces partenariats réduisent les inégalités, pratiquent un partage du risque équitable et mettent en place la résilience indispensable pour aller de l'avant.

29. **M. Kharas** (Associé principal de recherche et Directeur adjoint du secteur Économie mondiale et développement, Brookings Institution) demande ce qui est en train d'être fait pour mettre en place un ensemble de normes communément acceptées se rapportant à l'infrastructure durable et quelle serait la rapidité d'exécution de leur mise en œuvre. Il demande également ce qui pourrait être fait pour susciter davantage de partenariats public-privé, non seulement dans les pays exclusivement éligibles à l'IDA (Association internationale de développement), mais aussi dans des pays très vulnérables comme les Maldives, où ce type de financement demeure hors de portée.

30. **M. Carter** (Spécialiste principal du Forum mondial sur les infrastructures, Directeur principal des partenariats public-privé pour le Groupe de la Banque mondiale) dit qu'un certain nombre d'instruments ont été développés, mais que leur diffusion a été insuffisante. Le Forum mondial sur les infrastructures pourrait encourager les banques multilatérales de développement et les institutions de financement du développement à utiliser et à améliorer des outils similaires et solliciter un retour d'information des investisseurs pour voir comment ces outils ont été utilisés. Le Forum pourrait servir de plateforme afin d'accélérer la diffusion des outils et obtenir un retour d'information.

31. L'accélération de l'introduction du système de certification rappelle à juste titre qu'il serait utile de replacer les infrastructures dans leur contexte environnemental et social. Les parties prenantes devraient être associées de manière plus systématique aux premières phases des projets de planification des infrastructures. Il conviendrait de modérer les attentes en ce qui concerne les partenariats public-privé, qui ne sont qu'un des outils existants. Un certain nombre de pays appartenant à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'éloignent progressivement des partenariats public-privé vers des services d'infrastructure. Ces pays se livrent à la planification des infrastructures, puis choisissent un sous-ensemble de projets qui se prêtent à la participation du secteur privé, ce qui représente une approche très prometteuse. Il existe des outils se rapportant aux clauses types et à l'évaluation des risques pour les partenariats public-privé, qui pourraient être utilisés pour réduire les coûts de transaction.

32. **M. Kharas** (Associé principal de recherche et Directeur adjoint du secteur Économie mondiale et développement, Brookings Institution) demande si les organismes œuvrant dans le domaine du développement s'activent sur le terrain pour aider l'Ouganda à renforcer sa planification des infrastructures, ou si l'Ouganda n'a toujours pas reçu le type d'assistance qu'il souhaitait.

33. **M. Ssekamatte-Ssebuliba** (Responsable de la population et de la planification dans le secteur social de l'Autorité ougandaise de planification) déclare que lorsque l'horizon prévisionnel est élargi afin de couvrir les effets secondaires et les effets multiplicateurs, un plus grand nombre de parties prenantes s'intéresse au

résultat final. Par exemple, lors des projets de planification se rapportant à l'agriculture, deux aspects ont été examinés : les voies d'accès aux zones de production et la création de valeur ajoutée, les récoltes ne représentant pas uniquement un résultat final, mais aussi une valeur ajoutée, telles que les routes et l'énergie. Le secteur privé et les parties prenantes sont susceptibles de montrer de l'intérêt et de s'impliquer dans les différentes phases des projets.

34. **M. Kharas** (Associé principal de recherche et Directeur adjoint du secteur Économie mondiale et développement, Brookings Institution) demande à M^{me} Fraser-Moleketi de donner des précisions sur la forme que pourrait prendre la nouvelle définition de la responsabilité en matière d'infrastructure durable.

35. **M^{me} Fraser-Moleketi** (Envoyée spéciale pour les questions de genre, Banque africaine de développement) dit que la Banque africaine de développement a déjà mis en place ses propres processus internes normalisés en vue de faire avancer les travaux sur l'application du principe de responsabilité. En 2010, la Banque, en partenariat avec le Gouvernement ghanéen, a participé au projet de développement communautaire de Ffulso-Sawla, qui comprend notamment la construction d'une route de 147 km. Le projet a également prévu le développement des infrastructures socioéconomiques, dont les habitants de la région ont été les bénéficiaires principaux et directs, y compris les communautés vivant à proximité de la route. Une approche participative a été adoptée dans l'identification, la conception et la mise en œuvre des processus se rapportant aux projets, donnant lieu à des consultations publiques dans un certain nombre de communautés, où les femmes représentaient 40 % des participants. Avant que la route ne soit construite, il fallait jusqu'à quatre heures pour se rendre à l'hôpital local, alors qu'il suffit désormais d'une heure. Le projet a également porté sur l'approvisionnement en eau potable, parce que plus de 200 cas de la maladie du ver de Guinée ont été déclarés dans cette région du pays, en raison d'un manque d'accès à l'eau potable.

36. **M. Kharas** (Associé principal de recherche et Directeur adjoint du secteur Économie mondiale et développement, Brookings Institution) demande à M. Ibrahim ce qu'il pense du suivi et de la mise en œuvre des accords se rapportant spécifiquement aux petits États insulaires. Par exemple, quel degré de redevabilité est-il nécessaire afin de mettre en œuvre

les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et faire progresser les questions liées à la satisfaction des besoins en infrastructures durables de ces États ?

37. **M. Ibrahim** (Ministre de l'environnement et de l'énergie, Maldives) dit que les partenariats public-privé impliquant de grandes infrastructures suscitent peu d'intérêt dans les petits États insulaires, d'une part, en raison de la petite taille des îles et, d'autre part, parce que ces projets sont considérés comme non rentables. Les projets visant à protéger les îles de l'érosion et à assurer leur approvisionnement en eau et en électricité sont essentiellement financés par le biais des dépenses publiques ou des dépenses de l'État, car les partenariats public-privé suscitent peu d'intérêt et les initiatives s'y rapportant sont rares. Un appui international est indispensable pour trouver des solutions au déficit de financement des infrastructures dans les petits États insulaires.

38. **M. Kharas** (Associé principal de recherche et Directeur adjoint du secteur Économie mondiale et développement, Brookings Institution) demande à M. Bhattacharya comment il conçoit l'équilibre entre le recours aux partenariats public-privé et la nécessité de l'investissement public.

39. **M. Bhattacharya** (Associé principal de recherche, secteur Économie mondiale et développement, Brookings Institution) dit que les normes de durabilité et les critères y afférents sont en pleine évolution. L'Université Harvard a défini, dans le cadre du programme Zofnass pour la durabilité de l'infrastructure, des critères spécifiques de durabilité pour les infrastructures, que la Banque interaméricaine de développement a adopté pour une série de ses projets. De nombreuses normes spécifiques au secteur sont également en cours d'élaboration. Vu que les banques multilatérales de développement sont les agents d'exécution, il devrait y avoir une certaine latitude dans la manière dont les normes sont fixées.

40. Bien que les partenariats public-privé soient très importants, ils ne sont pas une panacée. Les gouvernements les plus avisés considèrent la gestion de l'appropriation comme un instrument et décident à quel moment précis du cycle l'appropriation du secteur public est la plus justifiée. Dans les pays en développement et les pays émergents, il est difficile d'attirer le secteur privé pendant la phase de construction et de conclure un marché équitable, alors que les risques sont très élevés : les flux de coûts et les

flux de revenus demeurent inconnus et les dépassements de temps peuvent être très importants. Il est préférable d'associer le secteur privé à ces projets une fois que ces facteurs sont connus. Cette nouvelle approche doit être axée sur la gestion des infrastructures par des partenariats public-privé, qui servent en tant qu'instrument. Étant donné que 100 % des partenariats public-privé relèvent de la passation de marchés publics, les critères s'y rapportant peuvent être établis par les gouvernements.

41. Très peu de gouvernements utilisent de manière anticipative des critères de durabilité, tels que le coût final de l'opération, les charges supplétives (théoriques ou fictives), l'autonomisation ou la participation des populations. Bien que beaucoup d'efforts soient consacrés à la mise en œuvre d'une politique d'achats écologiques, très peu de pays du Sud la pratiquent effectivement en raison en partie de la faiblesse des moyens qui sont à leur disposition. Une approche normalisée simplifiée vaut probablement mieux que la recherche de la perfection dans ce domaine.

42. **M. de Zoysa** (Observateur du Sri Lanka) dit qu'en 2015, un groupe d'experts au Sri Lanka a élaboré un cadre normatif de contrôle de la conformité en matière de développement durable, qui englobe 40 normes environnementales, sociales, économiques et de bonne gouvernance, qui sont destinées à évaluer le plan-cadre de la mégapole et du développement de la province occidentale. L'objectif de ce système est de veiller à ce que tous les projets et activités de développement aient été évalués et approuvés à l'aide d'un dispositif de contrôle de la conformité, qui fournit des indications sur la manière de recenser, de prévenir, d'atténuer et de gérer les risques et les effets. Le Sri Lanka va prochainement adopter une loi sur le développement durable, qui exigera de tous les organismes publics, notamment les ministères, les collectivités locales, les gouvernements provinciaux et les organismes d'exécution qu'ils adoptent des normes relatives aux projets de développement durable.

43. **M. Nizar** (Observateur des Maldives), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dit que le déficit de financement des infrastructures dans les pays en développement pose des difficultés supplémentaires spécifiques aux pays en situation particulière, notamment les petits États insulaires en développement. Pour ces États, les effets d'entraînement du déficit des infrastructures physiques sont immenses, avec des effets sur la santé,

l'éducation, les capacités d'intervention en cas de survenue des risques naturels et sur l'ensemble des autres secteurs sociaux. L'infrastructure des transports est essentielle pour les petits États insulaires en développement en raison de leur dispersion géographique, de leur insularité et de leur forte dépendance vis-à-vis des réseaux de transport de produits d'importation, qui acheminent une grande partie de leurs besoins de consommation

44. Étant donné que les petits États insulaires en développement sont généralement considérés comme des pays à risque élevé, leur capacité à mobiliser le secteur privé se révèle particulièrement difficile. De même, le secteur privé de ces États est encore peu développé et se limite aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, ce qui signifie que tout financement engagé par le secteur public en faveur d'infrastructures résilientes à plus long terme exige un appui considérable de la communauté internationale. En outre, la plupart des petits États insulaires en développement sont classés comme pays à revenu intermédiaire, et par là-même ne peuvent prétendre à un prêt à des conditions de faveur. Générer les ressources nécessaires au financement d'une infrastructure résiliente moderne est une condition préalable au développement économique de ces pays; ce faisant, ils seront à même de se protéger des effets des changements climatiques, d'assurer la formation de leur main-d'œuvre et de s'intégrer à l'économie mondiale. Cette stratégie repose sur les principes suivants : esprit de partenariat, avantage mutuel et respect mutuel.

45. **M. Muharemi** (Observateur de la Croatie) dit que, comme on pouvait s'attendre à ce que des milliards de personnes s'installent dans les zones urbaines au cours des prochaines décennies, un nouveau bond technologique et de nouvelles façons de bâtir s'imposaient afin de favoriser une urbanisation durable et rapide. Le Conseil est bien placé pour recueillir les données se rapportant à une construction plus rapide, moins onéreuse et plus efficace de logements. Ces connaissances pourraient ensuite être communiquées à ceux qui en ont besoin pour aider leurs sociétés à réaliser une urbanisation plus rapide, plus efficace et plus judicieuse, atteignant ainsi les objectifs de développement durable.

46. **M^{me} Ghartey** (Observatrice du Ghana) dit que la participation aux débats de l'Envoyée spéciale pour les questions de genre à la Banque africaine de

développement est la bienvenue, et lui a donné l'assurance que les efforts seraient désormais axés sur l'atténuation des effets de la mise en place des infrastructures sur les filles et les femmes. L'intervenante demande à M^{me} Fraser-Moleketi de quelle façon les pays africains sont en train de se positionner afin d'être à même de tirer parti des fonds qui deviendront disponibles par le biais de projets phares menés au titre de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons. De manière plus générale, elle demande aux intervenants de quelle manière le financement consenti et l'appui fourni pourvoient à la prise en main des projets par ces pays.

47. **M^{me} Hua Ye** (Chine) dit que l'infrastructure est une composante importante des objectifs de développement durable, car elle crée des emplois, accroît la demande intérieure et améliore les moyens de subsistance de la population. Sa délégation formule plusieurs recommandations. Premièrement, la communauté internationale devrait renforcer la coopération dans le domaine de l'infrastructure, respecter le développement indépendant de chaque pays, et plaider en faveur de stratégies pertinentes qui tiennent compte des conditions existant au niveau national. Deuxièmement, les institutions internationales de financement du développement devraient être encouragées, par l'intermédiaire de plates-formes comme l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, à jouer un rôle plus important en utilisant leurs capacités de financement, leurs données d'expérience et leurs connaissances pour étudier les divers modes de coopération et susciter un financement à long terme plus robuste et de meilleure qualité à l'appui des investissements d'infrastructure à l'échelle mondiale. Troisièmement, l'appui accordé aux projets d'infrastructure des pays en développement ainsi qu'aux règles et directives s'y rapportant devrait être renforcé; de même, le développement commun devrait être favorisé.

48. En tant que plus grand pays en développement du monde, la Chine a toujours fait du développement une priorité absolue, et reconnaît le rôle primordial que revêt l'infrastructure dans le développement économique et social d'un pays. L'initiative de coopération « une Ceinture et une Route » annoncée par le Président Xi Jinping en 2013 est pleinement compatible avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et a suscité l'attention et un accueil positif de la part de la communauté internationale. La création récente de la Banque

asiatique d'investissement pour l'infrastructure et du Fonds de la Route de la soie, en collaboration avec des institutions multilatérales de développement, telles que la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale, améliorent le niveau de financement des infrastructures régionales. À l'avenir, la Chine continuera à être transparente et ouverte dans sa promotion d'initiatives telles que celle d'« une Ceinture et une Route » et renforcera la coopération dans le domaine du développement international et des infrastructures.

49. **M^{me} Courtes** (Observatrice du Cameroun), dit que l'infrastructure viable jouera un rôle important dans la réalisation du développement durable, en particulier en Afrique. Toutefois, les maires et les autorités locales seront également amenés à jouer un rôle important en intégrant les plans nationaux de développement aux plans locaux et en garantissant l'ouverture des crédits nécessaires pour mener à bien ces stratégies. Dans cet esprit, les autorités locales devraient être associées à la mise en œuvre et au suivi des partenariats public-privé, en particulier les investissements du secteur privé dans les projets d'infrastructure en Afrique.

50. **M. Ibrahim** (Ministre de l'environnement et de l'énergie, Maldives) dit que les débats de haut niveau, en particulier ceux consacrés à l'infrastructure durable, sont importants pour les petits États insulaires en développement, compte tenu de la nécessité qui leur incombe de renforcer la résilience aux changements climatiques.

51. **M. Ssekamatte-Ssebuliba** (Responsable de la population et de la planification dans le secteur social de l'Autorité ougandaise de planification), répondant aux observations du représentant du Cameroun, dit que les communautés locales devraient être associées aux plans de développement des infrastructures nationales. En outre, des économies d'échelle pourraient se révéler utiles en termes de financement.

52. **M^{me} Fraser-Moleketi** (Envoyée spéciale pour les questions de genre, Banque africaine de développement), répondant aux observations de la représentante du Ghana, dit que son bureau a pris la tête des travaux sur l'infrastructure inclusive, qui, il est permis d'espérer, devraient se traduire par des changements plus importants. Notant que le processus d'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'inspire dans une large mesure du Mécanisme africain d'évaluation

par les pairs, elle tient à faire savoir qu'il faut se garder de dissocier la vision régionale de la vision globale de la planification du développement, car cela pourrait empêcher la communauté internationale d'atteindre ses objectifs.

53. Son bureau est en train de prendre des mesures destinées à obtenir l'appui nécessaire, y compris l'examen des mécanismes d'octroi de subventions afin d'aider les gouvernements à rendre les projets d'infrastructure plus attrayants aux yeux des investisseurs privés. Des travaux sont également menés sur les garanties partielles de risque. L'objectif du fonds Africa 50, par exemple, est de contribuer à la mise au point de projets en vue d'obtenir le financement nécessaire.

54. En dernière analyse, la communauté internationale devra conjuguer ses efforts afin de faire progresser le développement. L'attention devrait se porter sur la stratégie d'industrialisation, notamment par un appui accru aux chaînes de valorisation prometteuses dans toutes les régions de l'Afrique afin de libérer et d'exploiter le plein potentiel de développement économique qu'offre le continent africain.

55. **M. Carter** (Spécialiste principal du Forum mondial sur les infrastructures, Directeur principal des partenariats public-privé pour le Groupe de la Banque mondiale) dit qu'il aimerait en savoir plus sur les approches préconisées par le représentant du Sri Lanka. Pour leur part, les banques multilatérales de développement ont mis en place une plate-forme, connue sous le nom de Public-Private Partnership Knowledge Lab, qui vise à renforcer la visibilité d'outils utiles provenant de tous les pays. Les banques s'emploient activement à mettre en œuvre le volet du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relatif à l'infrastructure, grâce à un appui couvrant de multiples aspects, dont les gouvernements, les outils, la certification et le renforcement des capacités.

56. Les partenariats public-privé sont controversés, en partie en raison d'un manque d'information à leur sujet. Une étude menée récemment a révélé que seuls 25 % des 82 pays concernés exigeaient la divulgation de la teneur des contrats de partenariats public-privé. Il reste qu'une plus grande divulgation contribuerait à lever les soupçons en la matière et permettrait de préciser si la participation du secteur privé a entraîné les gains d'efficacité attendus.

57. **M. Bhattacharya** (Associé principal, secteur Économie mondiale et développement, Brookings Institution), répondant aux observations de la représentante de la Chine, dit que la Brookings Institution est en train de coopérer avec le Département des affaires économiques et sociales en vue d'organiser une session à l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures qui serait consacrée aux nouvelles institutions. La Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure vient d'annoncer le lancement de nouveaux projets, tandis que la Nouvelle Banque de développement vient de tenir sa première réunion annuelle et a lancé une première série de projets se rapportant aux sources d'énergie renouvelables, financés par des émissions obligataires vertes en yuans. De toute évidence, des changements bénéfiques sont intervenus, mais au-delà des considérations financières, il s'agit avant tout d'accorder la priorité aux politiques, aux institutions et au renforcement des capacités. Par conséquent, le fait de disposer d'un vaste réseau qui permet aux différentes composantes d'œuvrer de concert jette les bases d'une politique ambitieuse et d'un renforcement accéléré des activités menées.

e) Forum pour la coopération en matière de développement (E/2016/65)

Déclarations liminaires

58. **Le Président** déclare ouvert le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social à sa session de 2016. Le Forum a mis l'accent sur le rôle croissant de la coopération pour le développement, y compris dans la réalisation des objectifs de développement durable. Au cours de son cycle actuel, le Forum a apporté une contribution précieuse aux négociations intergouvernementales sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'Action d'Addis-Abeba et les premières phases de leur mise en œuvre. Il a aidé à définir le Partenariat mondial pour le développement durable en mobilisant les sources de financement et les autres moyens de mise en œuvre et jouera un rôle dans le processus de suivi et d'examen. En outre, le Forum est une instance multipartite où se déroule un débat orienté vers l'action, qui analyse les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement, afin de permettre la mise en commun des perspectives, des enjeux, des échecs, des pratiques exemplaires et des enseignements tirés de l'expérience.

59. Le Forum de 2016 a été l'aboutissement de préparatifs très poussés, notamment de colloques tenus en République de Corée, en Belgique et en Ouganda, et s'est traduit par des directives et recommandations concrètes à l'intention des décideurs à tous les niveaux. Les États ont profité de l'occasion pour échanger des idées et des expériences passées sur l'alignement de la coopération pour le développement et des institutions de développement avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment au niveau du processus de suivi et d'examen. Une perspective de la coopération pour le développement sera également appliquée aux difficultés posées et aux possibilités offertes par la coopération Sud-Sud, les activités d'organismes privés de coopération pour le développement et le financement mixte, le transfert de technologie et le renforcement des capacités. Les résultats de ces délibérations seront communiqués dans un résumé du Président, qui contiendra les messages clefs et les orientations générales en matière de coopération pour le développement dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'Action d'Addis-Abeba.

60. Le Vice-Secrétaire général dit que le monde traverse une période de turbulence et d'incertitude, qui se caractérise par : une atonie de la croissance économique mondiale; des inégalités criantes aussi bien entre les pays qu'à l'intérieur d'un même pays; enfin, les conflits et le terrorisme menacent l'ensemble de la communauté internationale. Il y a une élévation de la température moyenne de la surface terrestre, et de nombreuses régions ressentent les effets des changements climatiques. Les experts ont attiré l'attention sur le fait que les phénomènes climatiques extrêmes seront plus difficiles à prévoir, plus fréquents et plus violents dans les années à venir.

61. Bien que l'avenir soit incertain, les États Membres ont mis en place un cadre solide à Sendai, Addis-Abeba, New York et Paris, qui peut servir de point de départ aux actions ultérieures qui seront menées. La coopération internationale pour le développement part du principe qu'aucun État ne peut survivre isolément aux défis qui se posent à l'échelle mondiale. Un soutien collectif en faveur des plus pauvres et des plus vulnérables est dans l'intérêt de tous. En ces temps de crise, la solidarité est plus que jamais nécessaire.

62. Cette solidarité et cette responsabilité commune sont consignées dans les principaux accords

internationaux conclus au cours de l'année écoulée : le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme d'Action d'Addis-Abeba; le programme de développement durable à l'horizon 2030; enfin, l'Accord de Paris en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Considérés dans leur ensemble, ces accords constituent un plan d'action en faveur de l'humanité, de la planète, de la paix, de la prospérité et du partenariat.

63. Ces accords historiques exigent une réflexion nouvelle et des mesures concrètes à l'échelon local, national, régional et international. Ils ne peuvent se concevoir sans une meilleure coordination et collaboration entre les pays et les régions, et c'est ici que prend tout son sens la contribution exceptionnelle et déterminante du Forum pour la coopération en matière de développement.

64. Le premier objectif de la coopération pour le développement doit être de protéger les plus pauvres et les plus vulnérables des bouleversements suivants : éclatement de conflits, survenue de catastrophes naturelles, défaillance des marchés, et enfin lorsqu'il y a des laissés-pour-compte dans le sillage du progrès. En alignant les priorités avec les objectifs, de nouvelles perspectives pourraient s'ouvrir qui permettraient à chacun de tirer parti du développement durable. Les sources de financement du développement sont plus diversifiées que jamais auparavant. Le Programme d'action d'Addis-Abeba reconnaît le rôle clef joué par le secteur privé dans le développement durable. L'assistance fournie pourrait prendre la forme d'investissements privés directs, d'envois de fonds des migrants et de sources de financement provenant de fondations philanthropiques ou d'associations caritatives. Grâce à cette diversification, la coopération et l'alignement avec l'objectif qui consiste à aider les plus vulnérables n'en acquièrent que plus d'importance. L'aide publique au développement (APD) doit également être renforcée et ciblée plus efficacement. Elle devrait aider ceux dont les besoins sont les plus grands et qui sont les moins en mesure de mobiliser des ressources. Des progrès ont déjà été observés en ce sens, en particulier lors de l'examen à mi-parcours du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), en mai. À Antalya, les partenaires de développement se sont de nouveau engagés envers l'objectif qui consiste à allouer entre 0,15 % et 0,2 % de leur revenu national brut à l'APD

en faveur des pays les moins avancés. Certains partenaires ont indiqué qu'ils accorderaient une priorité encore plus grande aux pays les moins avancés. Il s'agit là de développements bienvenus sur lesquels il faut faire fond.

65. Deuxièmement, la coopération pour le développement devrait créer des partenariats dans tous les secteurs du développement. Cela va de la mobilisation de ressources financières et autres à la coopération et l'innovation techniques en passant par la coopération Sud-Sud et triangulaire, et le renforcement de l'intégration régionale. Le système des Nations Unies pour le développement a un rôle crucial à jouer en favorisant le renforcement de ces partenariats vitaux. Il devra s'adapter à un nouveau programme élargi dont les éléments sont interdépendants. Les États Membres du Conseil sont récemment parvenus à un consensus, à savoir que les fonctions fondamentales du système des Nations Unies pour le développement doivent faire preuve d'une plus grande capacité d'adaptation aux différents contextes nationaux. Par exemple, dans les pays à revenu intermédiaire, le système des Nations Unies pour le développement devrait axer ses initiatives de partenariat sur la fourniture d'un appui stratégique et technique. Le Forum devrait envisager des moyens novateurs d'aller de l'avant dans ce domaine.

66. En troisième et dernier lieu, la coopération pour le développement devrait promouvoir la cohérence entre les différents programmes et activités de développement, de sorte qu'il soit possible de dégager un appui efficace en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce point est essentiel compte tenu des difficultés à venir, de l'ampleur et de l'interdépendance des objectifs de développement durable, et, dans bien des cas, des ressources limitées qui sont mises à disposition. Par exemple, les pays donateurs ont consacré des montants record ces dernières années à l'aide humanitaire et à l'appui aux réfugiés. Le nombre de personnes déplacées par les conflits a atteint le niveau le plus élevé jamais enregistré depuis la Seconde Guerre mondiale.

67. Cette aide vitale, dont la nécessité est incontestable, s'impose. Toutefois, elle ne doit pas se faire au détriment du financement d'investissements dans le développement viable à long terme, qui a un rôle important à jouer dans l'édification de sociétés stables et la prévention de nouveaux conflits.

L'utilisation stratégique de la coopération pour le développement devrait permettre de réaliser un équilibre entre de multiples priorités et programmes, dont dépendent des millions de personnes.

68. La coopération pour le développement peut servir de catalyseur important à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le meilleur des cas, la coopération pour le développement permet d'appliquer les enseignements tirés de l'expérience dans un contexte donné à d'autres situations. Les politiques qu'elle promeut sont intrinsèquement liées aux fonctions de mise en œuvre, d'évaluation et de retour d'information, qui viennent s'ajouter à l'obligation de rendre compte. Cette coopération permet aux pays en développement d'accéder à une plus grande appropriation des stratégies et des programmes.

69. Tout ce qui précède confère un caractère d'urgence aux débats qui auront lieu dans les prochains jours. Le Forum permet d'identifier avec précision les progrès importants réalisés à ce jour ainsi que les domaines dans lesquels des efforts nouveaux ou accrus devront être consentis. L'intervenant demande à chacun de tirer parti de son ingéniosité, de ses ressources et de sa volonté politique – ainsi que de son esprit de solidarité.

70. **M. Wang Bingnan** (Ministre adjoint, Ministre du Commerce, (Chine)), prononçant un discours liminaire, dit qu'en considération du fossé de plus en plus marqué entre le Nord et le Sud et de la pauvreté qui sévit toujours dans de nombreux pays, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 représente un engagement solennel et un plan d'exécution avancé. Toutes les parties à la coopération pour le développement devraient donc faire de l'élimination de la pauvreté une priorité. Des ressources accrues permettraient de garantir que les objectifs de développement durable seront atteints; à cette fin, les pays développés devraient honorer leurs engagements en matière d'APD conformément au calendrier prévu. La coopération Nord-Sud devrait être maintenue en tant que vecteur d'acheminement principal de cette assistance, tandis que la coopération Sud-Sud et triangulaire devrait être renforcée. Les choix des pays en développement concernant leurs trajectoires et stratégies devraient être respectés, et une aide ciblée devrait être fournie, le renforcement des capacités étant une condition préalable à la réalisation du développement durable. Les partenaires devraient

renforcer la coordination et la gouvernance, accroître la représentation des pays en développement, et veiller à ce que la participation de ceux-ci à l'élaboration des règles se fasse dans des conditions d'égalité, afin d'assurer un bénéfice mutuel dans le cadre de la coopération pour le développement.

71. Bien que la Chine soit devenue l'une des principales économies du monde, elle n'en est pas moins aux prises avec des défis redoutables, tels que la réduction de la pauvreté, ainsi que la pression énorme que constitue la réalisation des objectifs de développement durable. Le treizième plan quinquennal dont elle s'est doté aligne le plan à moyen et à long terme pour le développement de la Chine sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et des campagnes d'éducation et d'information pertinentes seront mises en place. Un mécanisme de coordination interne est désormais en place pour assurer une mise en œuvre harmonieuse par 43 organismes gouvernementaux. Dans le cadre du sommet du Groupe des Vingt (G-20) qui doit se tenir en 2016 à Hangzhou, la Chine encourage les membres du G-20 à appuyer l'industrialisation des pays africains et autres pays les moins avancés, et se tourne vers les grandes économies du monde afin qu'elles impriment un élan général et prévoient des garanties collectives au titre de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et appuient les efforts des pays en développement. La Chine a pris une part active au système international de développement depuis plus de 60 ans, et a offert une aide considérable à nombre de pays et d'organisations. La coopération Sud-Sud a gagné du terrain au cours des dernières années pour devenir un complément utile à la coopération Nord-Sud, et présente des avantages exceptionnels, en ce sens que la souveraineté est respectée, qu'elle n'est assortie d'aucune condition politique et qu'il n'y a pas d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays.

72. Une série de mesures pragmatiques en faveur de la coopération Sud-Sud ont été annoncées par le Président Xi Jinping en septembre 2015, dont beaucoup sont désormais opérationnelles. Dans des domaines tels que l'éducation, la santé de la femme et de l'enfant, la réduction de la pauvreté, l'agriculture, le commerce, la protection de l'environnement et l'atténuation des changements climatiques, la Chine travaille en partenariat avec des organisations internationales telles que le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale,

ainsi qu'avec des pays donateurs industrialisés, dont les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Elle a également conjugué ses efforts avec ceux des organismes de développement des Nations Unies face à l'épidémie d'Ebola, la crise alimentaire et la crise des réfugiés en Afrique. La Chine n'a pas seulement récolté les dividendes de la paix et du développement, mais a également été ébranlée par les crises économiques; elle a assisté à la montée en puissance des pays en développement, mais aussi à la persistance de fortes disparités entre le Nord et le Sud; elle juge encourageants les progrès obtenus dans la réduction de la pauvreté, mais constate avec inquiétude que des centaines de millions de personnes continuent de souffrir de la faim. La Chine continuera à accorder la priorité voulue à la justice et à prendre en considération les intérêts d'autrui, à honorer les engagements qu'elle a pris au titre de l'assistance et à partager les données d'expérience en matière de développement en vue d'aider d'autres pays en développement à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

73. **M. Silberhorn** (Secrétaire d'État parlementaire auprès du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement) dit que bien que l'accord sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ait marqué le début d'une nouvelle culture de responsabilité partagée et de partenariat, la question fondamentale de savoir comment atteindre les objectifs du Programme demeure entière. Le renforcement de l'orientation en fonction des objectifs, de la gestion des connaissances, du financement, de la coopération fondée sur des données factuelles et de l'appropriation, entre autres, sont indispensables.

74. L'Allemagne contribue aux objectifs du Programme de trois façons. Premièrement, elle aligne sa stratégie nationale de développement durable sur le Programme. Deuxièmement, elle soutient ses partenaires de la coopération pour le développement et œuvre à la réalisation du développement durable au niveau international, notamment par le biais d'activités de plaidoyer en faveur des politiques de protection du climat, de la régulation du commerce international et de la réglementation des marchés financiers. Enfin, l'Allemagne préconise la mise en place de solides mécanismes de vérification et de surveillance, et lancera une initiative pertinente à l'automne.

75. Étant entendu que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 nécessitera un

financement à hauteur de 1 trillion de dollars, l'Allemagne maintient son objectif qui consiste à consacrer 0,7 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement (APD). Toutefois, cette aide est insuffisante pour atteindre le niveau de transformation prescrit par le Programme. L'Allemagne encourage donc les financements privés en faveur du développement durable. Le volume des investissements destinés aux pays en développement devra être considérablement accru et la communauté internationale devra également recourir à de nouveaux instruments financiers afin d'acheminer le financement privé vers des investissements dans les biens publics mondiaux. L'apport d'un financement interne étant essentiel au développement durable, il conviendrait par ailleurs de dégager davantage de recettes par le biais de la fiscalité. Les pays en développement perdent 1 trillion de dollars par an en raison du blanchiment d'argent et de l'évasion fiscale. On dispose ainsi de suffisamment d'argent, mais il appartient à la communauté internationale de se l'approprier et de l'utiliser pour les écoles, les hôpitaux et d'autres infrastructures. La coopération internationale en matière fiscale devrait être élargie et des efforts consentis pour lutter contre les flux financiers illicites.

76. Les modes de consommation et de production devraient devenir plus équitables et plus durables, et l'élaboration des politiques devrait être facilitée par la mise en place du cadre nécessaire. Par exemple, l'Allemagne a lancé un partenariat promouvant les textiles produits de manière durable en coopération avec des entreprises, des syndicats et des pays partenaires. L'objectif est d'arriver à un point où les normes environnementales et sociales ainsi que celles se rapportant au travail sont mises en œuvre tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

77. L'ONU et l'ensemble de ses États Membres sont encouragés à maintenir l'élan politique qui a été généré par l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à ajuster les structures de l'Organisation comme il convient et à faire du développement durable la mission du système.

78. **M. Wu Hongbo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur les Tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement (E/2016/65), dit que le thème général qui se dégage du rapport est l'importance et le potentiel considérable de la coopération pour le

développement en tant qu'outil facilitant la mise en œuvre efficace du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a appelé l'attention sur les principales recommandations et conclusions figurant dans les paragraphes 59 à 65 du rapport.

79. **M^{me} Robinson** (Présidente de la Mary Robinson Foundation – Climate Justice), prononçant un discours liminaire, dit qu'à l'ère nouvelle de la coopération pour le développement qui se profile grâce à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris et du Programme d'Action d'Addis-Abeba, les institutions et les mécanismes de financement devraient être mis à jour et modifiés afin d'être adaptés à l'objectif visé. Une action climatique à la hauteur des objectifs énoncés dans l'Accord de Paris est indispensable pour assurer les acquis en matière de développement; le changement climatique non maîtrisé est incompatible avec l'élimination de la pauvreté. L'action climatique ferait partie intégrante des secteurs de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de la gestion des ressources en eau; il convient de noter ici qu'elle est indispensable à la réalisation de l'ensemble des 17 objectifs de développement durable. La riposte mondiale aux changements climatiques, qui vise à améliorer la résilience des communautés face à des aléas climatiques qui prennent de plus en plus d'ampleur, exige une approche intégrée, y compris une action humanitaire et des actions de développement fondées sur la réduction des risques de catastrophe, l'assurance, l'agriculture climatiquement rationnelle, l'alimentation et la nutrition, la sécurité et l'égalité des sexes.

80. Des enjeux mondiaux complexes tels que le VIH/sida et la couche d'ozone ont été traités de manière probante par le passé. Toutefois, aucun pays n'a encore réalisé le développement durable au sens strict et une gestion cloisonnée des interventions, établie sur la base d'une simplification excessive de questions interdépendantes, comme dans le cas de la crise de la faim, n'a pas permis de régler les problèmes. Une approche intégrée est également au cœur de la justice climatique, qui établit un lien entre les droits de l'homme et le développement, protège les droits des personnes les plus vulnérables, assure le partage des charges et des avantages liés au changement climatique et à ses effets, et s'appuie sur des données scientifiques. La coopération pour le développement pourrait soutenir simultanément la mise en œuvre de l'Accord de Paris et la réalisation des objectifs de développement durable tout en

promouvant les objectifs de la justice climatique, pour autant que les priorités aient été clairement précisées.

81. Premièrement, les prestataires de la coopération pour le développement devraient reconnaître les possibilités sans précédent qui s'offrent à eux pour bâtir un monde plus juste et plus équitable. Le caractère universel de l'Accord de Paris et des objectifs de développement durable exige la prise de mesures qui soient à la hauteur des enjeux. On demande aux pays les moins avancés sur le plan économique de sortir leurs populations de la pauvreté sans avoir recours aux combustibles fossiles, ce qui n'a jamais été fait auparavant. Pour ce faire, il faudra l'appui sans réserve de la communauté internationale qui se traduira sous la forme d'une coopération dans les domaines de la technologie, des finances, des compétences et des systèmes. Tous les pays doivent participer à la transition vers les énergies renouvelables, faute de quoi le budget carbone sera dépassé et les pays dépourvus de moyens seront condamnés à un avenir coûteux et pollué. Le financement de l'action climatique et le financement du développement pourraient catalyser cette transition et on pourrait assister, à l'échelon de la planète, à un redéploiement des investissements de l'ordre de plusieurs trillions de dollars.

82. Deuxièmement, une transition juste reposant sur les normes des droits de l'homme et de l'égalité des sexes est déterminante dans la recherche de solutions de développement durable qui soient équitables, judicieuses pour la planète et axées sur l'être humain. Les obligations relatives aux droits de l'homme ne sauraient être délaissées en faveur de solutions toutes faites. Par exemple, la production de maïs a cédé le pas à celle de biocarburants à base d'éthanol, ce qui a entraîné une hausse des prix alimentaires sur les marchés mondiaux en 2007 et 2008, et touché principalement les populations pauvres et vulnérables. De même, on signale des plaintes relatives à des violations des droits de l'homme qui auraient été commises par des entités qui se proposent de fournir de l'énergie propre, mais entreprennent de grands projets qui ne tiennent aucun compte des droits fonciers des communautés pauvres.

83. Troisièmement, en vue d'aider en premier les plus défavorisés, tel qu'énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les acteurs de la coopération pour le développement doivent concevoir des solutions fondées sur des données

probantes et ciblant les populations et communautés qui sont hors de portée des approches traditionnelles et des mécanismes de marché. Par exemple, tout accroissement de la capacité de production d'énergie qui n'apporterait aucune solution novatrice en matière d'approvisionnement énergétique des segments de populations les plus pauvres et les plus marginalisés, en ferait des laissés-pour-compte. Les mécanismes existants, tels que les infrastructures de protection sociale, devraient être mises à contribution pour surmonter le défi complexe qui consiste à fournir un accès universel à l'énergie durable. Afin de réduire à zéro les émissions de carbone à l'échelle mondiale d'ici à 2050, éliminer la pauvreté extrême et garantir l'accès à l'énergie propre et le droit au développement, tous les secteurs de l'économie auront un rôle à jouer. La communauté internationale doit reconnaître que les solutions de développement durable reposent, en fait, sur les solutions proposées pour faire face aux changements climatiques.

84. **M. Sundaram** (Économiste), modérateur, dit qu'en tant qu'ancienne Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Robinson a fait un travail remarquable en veillant à ce que le droit au développement ne devienne pas une source d'antagonisme entre les partisans d'une démarche axée sur les droits fondamentaux et les acteurs du modèle classique de coopération pour le développement. En sa qualité de Présidente en exercice du Groupe de haut niveau du Comité d'aide au développement de l'OCDE, elle favorise les occasions propices au rapprochement entre les différentes démarches adoptées par l'Organisation des Nations Unies et l'OCDE. Dans le cadre de l'approche intégrée à laquelle M^{me} Robinson fait allusion dans ses observations, la communauté internationale devrait reconnaître que certains rouages du système des Nations Unies, tels que ceux qui s'occupent des questions humanitaires, ne maîtrisent pas aussi bien l'impératif de développement que d'autres entités. Le nouveau pacte écologique mondial pour le développement durable, présenté par le Département des affaires économiques et sociales, a préconisé de court-circuiter le recours aux combustibles fossiles en faveur de l'adoption des énergies renouvelables, afin d'élargir l'accès à ces sources d'énergie tout en assurant la croissance de l'économie mondiale. Une nouvelle version du plan Marshall qui serait adapté à l'ère moderne est désormais nécessaire pour relever les défis de l'économie mondiale. Un plan de ce type

représenterait un potentiel d'investissement non négligeable; l'initiative « une Ceinture et une Route », par exemple, nécessiterait des ressources 30 fois supérieures à celles qui ont été mobilisées pour le plan Marshall.

85. **M. Almino** (Brésil) dit que la neutralité et une approche non contraignante doivent être les principes fondamentaux régissant le Forum pour la coopération en matière de développement, qui devrait maintenir son indépendance à l'égard de concepts qui ne sont pas partagés par tous les partenaires de développement et devrait prendre ses distances par rapport aux modèles classiques de gestion de la coopération pour le développement. Le Forum pourrait examiner la cohérence entre coopération et commerce et entre financement et technologie, puisque les contributions à la réalisation des objectifs de développement durable ne devraient pas se limiter au financement du développement. Pour ce qui est du rôle du secteur privé, des indicateurs transparents devraient être mis en place pour confirmer l'alignement de l'investissement privé avec les priorités nationales des pays en développement, la manière dont ces investissements adhèrent aux principes du travail décent et de la durabilité, et la mesure dans laquelle ils encouragent le transfert de technologie et le renforcement des chaînes de production locale. La modernisation de la coopération pour le développement ne devrait pas servir de prétexte pour introduire des changements intéressant un certain nombre de questions délicates dans les pays en développement. L'accent mis sur la promotion du développement durable ne doit pas être subordonnée à des défis contemporains tels que la sécurité ou les situations d'urgence. Son pays reconnaît l'importance de la coopération Sud-Sud et il y participe depuis de nombreuses décennies. Sa délégation renouvelle par ailleurs son appui au renforcement des directives du Conseil visant à améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement.

86. **M^{me} Palacio** (Observatrice de la République dominicaine), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, dit que la coopération pour le développement est vitale pour relever les défis du développement et faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les processus connexes. La mise en œuvre et le suivi du Programme supposent l'engagement de la communauté internationale. Les pays développés, en particulier,

devraient tenir les engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne l'aide publique au développement (APD), notamment en assortissant ces engagements et d'autres formes de coopération Nord-Sud d'un échéancier contraignant.

87. La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes a la conviction que la coopération Sud-Sud est la voie privilégiée pour faciliter l'intégration et l'échange horizontal des connaissances. La République dominicaine a enregistré de bons résultats sur le plan de la coopération Sud-Sud et triangulaire dont elle aimerait faire part, en particulier dans les domaines de l'énergie, de la formation et de l'environnement. Les pays à revenu intermédiaire éprouvant des difficultés à parvenir au développement durable, il est vivement conseillé à la communauté internationale de prendre en compte leurs besoins spécifiques.

88. La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes demande de nouveau aux banques régionales et internationales de mettre en place un cadre de financement intégré qui soit sans exclusive, transparent et qui réponde aux besoins et aux aspirations des pays en développement. Des mesures transparentes qui ne se bornent pas à évaluer les progrès accomplis en fonction du revenu par habitant sont également importantes. Le financement du développement devrait présider à l'élaboration du programme de développement durable et le Partenariat mondial pour le développement durable devrait être revigoré.

89. **M. Motter** (Observateur de l'Union interparlementaire) dit que les subventions annuelles accordées au secteur des combustibles fossiles, qui atteignent plusieurs centaines de milliards de dollars, constituent un énorme problème qui n'a pas été directement abordé dans l'Accord de Paris. Le Fonds monétaire international a indiqué en 2015 que le coût des externalités liées au secteur des combustibles fossiles, se chiffrait à plus de 5 trillions de dollars par an. La réduction des subventions se traduirait par des économies importantes; cela étant, ce type d'intervention symbolise également les difficultés rencontrées par les gouvernements lorsqu'ils effectuent la transition vers les énergies renouvelables. L'intervenant s'interroge sur ces progrès pour le moins timides, et aimerait savoir quelles mesures pourraient être prises pour aller de l'avant.

90. **M^{me} Robinson** (Présidente de la Mary Robinson Foundation – Climate Justice) dit qu'elle partage

l'opinion des représentants du Brésil et de la République dominicaine concernant l'importance de la coopération Sud-Sud. Dans le cadre des effets d'El Niño, par exemple, des projets tels que ceux mis en œuvre par le Brésil dans le domaine de la gestion des ressources en eau pourraient être communiqués aux pays africains.

91. L'organisation non gouvernementale internationale de personnalités publiques connue sous l'intitulé « les Sages », dont elle est membre, a récemment publié une déclaration énergique demandant la suppression des subventions accordées au secteur des combustibles fossiles; ces subventions ont un impact considérable sur les petits États insulaires en développement et devraient être éliminées immédiatement. Les travailleurs de l'industrie houillère et d'autres industries utilisant des combustibles fossiles, qui ont contribué à l'édification du monde industrialisé, devraient pouvoir bénéficier d'une transition énergétique équitable.

La séance est levée à 13 heures.